



HAL
open science

La parole de l'autre, la prise en compte des arguments de l'adversaire dans la polémique anti-juive à la fin du Moyen Âge

Claire Max Soussen

► To cite this version:

Claire Max Soussen. La parole de l'autre, la prise en compte des arguments de l'adversaire dans la polémique anti-juive à la fin du Moyen Âge . Les dialogues adversus iudaeos. Permanences et mutations d'une tradition polémique, 2013. hal-01704258

HAL Id: hal-01704258

<https://hal.science/hal-01704258>

Submitted on 9 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« La parole de l'autre, la prise en compte des arguments de l'adversaire dans la
polémique anti-juive à la fin du Moyen Âge », Claire Soussen.**

dans Sébastien Morlet, Olivier Munnich et Bernard Pouderon éd. *Les dialogues Adversus
Judaeos. Permanences et mutations d'une tradition polémique*, Paris, Institut d'Études
Augustiniennes, 2013, pp. 351-367

Il me faut d'emblée reconnaître qu'à une exception près, cet article ne se nourrira pas de ce que l'on nomme traditionnellement les dialogues *Adversus Iudaeos*. En effet, l'unique œuvre qui revêt vraiment cette forme littéraire dont je me servirai ici est d'ailleurs en réalité un échange à quatre voix : le *Livre des trois sages et du gentil* par le catalan Raymond Lulle. Il s'agit en effet d'une œuvre de fiction qui fait dialoguer quatre personnages dans la tradition du genre : un chrétien, un juif et un musulman, chacun défendant sa position contre les autres et tâchant de convaincre un gentil ou païen de la vérité de sa foi¹. Si cette œuvre est la seule à revêtir la forme du dialogue parmi le corpus que j'ai retenu ici, ce n'est pas par choix personnel, mais parce que ce genre du dialogue, est, me semble-t-il, devenu assez rare à l'époque sur laquelle je travaille, c'est-à-dire la fin du Moyen Âge.

La polémique anti-juive s'est alors renouvelée et privilégiée d'autres formes littéraires que le dialogue². Raymond Lulle, auteur extrêmement fécond, en reprend ici le genre dans une œuvre très riche et à bien des égards originale, mais est également l'auteur d'un grand

1. Extrait tiré du 7^{ème} article « Tempérance et colère » du 5^{ème} arbre du 1^{er} livre du *Livre du gentil et des trois sages*, éd. et prés. D. DE COURCELLES, Éditions de l'Éclat, 1992, p. 69 :

« Longuement le gentil demeura inconsolable et longuement son âme fut torturée de douloureuses pensées ; mais à la fin il pria les trois sages, le plus humblement et le plus dévotement qu'il put, de discuter devant lui et de lui expliquer chacun sa raison, comme il le pouvait et le savait le mieux, afin qu'il pût voir lequel d'entre eux se trouvait sur le chemin du salut.

Et les sages répondirent en disant qu'ils discuteraient volontiers devant lui et que, avant même qu'il fût venu en ce lieu, déjà ils voulaient discuter pour chercher et savoir lequel d'entre eux était sur le vrai chemin et lequel était dans l'erreur.

Un des sages dit : – De quelle manière procéderons-nous dans cette discussion dans laquelle nous voulons entrer ? Et un autre des sages répondit : – La meilleure manière de procéder que nous pouvons avoir et par laquelle nous pouvons mieux qu'auparavant annoncer la vérité à ce sage seigneur gentil, qui nous prie avec tant de cœur de lui démontrer le chemin du salut, consiste en celle que nous a indiquée Dame Intelligence. Avec les mêmes fleurs par lesquelles nous avons prouvé au sage que Dieu est et qu'en lui sont les vertus et que la résurrection est, que chacun de nous s'efforce de prouver les articles de sa foi, grâce auxquels il espère se trouver sur le vrai chemin. Et celui qui pourra le mieux, selon sa croyance, accorder les articles en lesquels il croit avec les fleurs et les conditions des arbres, celui-là signifiera et démontrera qu'il est dans une meilleure croyance que les autres ».

2. Sur la polémique anti-juive à la fin du Moyen Âge voir B. BLUMENKRANZ, « Anti-Jewish Polemics and Legislation in the Middle Ages : Literary Fiction or Reality ? », *JSS*, 15, 1964, p. 125-140 ; G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris, 1999, p. 230 et 241-242 ; R. CHAZAN, *Daggers of Faith : 13th Century Christian Missionizing and Jewish Response*, Berkeley, 1989 ; H. MACCOBY, *Judaism on Trial, Jewish-Christian Disputations in the Middle-Ages*, Londres – Washington, 1993, p. 39 et 43 ; J. COHEN, *Living Letters of the Law, Ideas of the Jew in Medieval Christianity*, Los Angeles, 1999, p. 395.

nombre d'ouvrages de tous genres à travers lesquels il mène son entreprise apologétique : sermons, traités...etc³.

Je reviendrai ultérieurement plus en détails sur le renouvellement du genre de la polémique, mais je tiens à justifier le choix de retenir des œuvres qui ne sont pas à proprement parler des dialogues pour appuyer cette étude. Celle-ci s'intitule *La parole de l'autre, la prise en compte des arguments de l'adversaire dans la polémique anti-juive ...* parce qu'on observe que, sans être des dialogues au sens propre du terme, beaucoup d'ouvrages de polémique à la fin du Moyen Âge reprennent la parole de l'adversaire religieux en la citant parfois évidemment de façon erronée et, osons le mot, de mauvaise foi, mais très souvent de façon correcte, pour alimenter un argumentaire ou une discussion. Ce faisant, ils produisent un dialogue virtuel non parce qu'il serait fictif, mais parce qu'il est recréé par le biais de l'inter-textualité. Ce procédé courant dans l'exégèse⁴ quand il sert à alimenter le commentaire de l'Écriture est extrêmement intéressant dans la polémique. La pluralité des registres de citations est elle aussi intéressante et sert différentes utilisations par leurs auteurs : l'information du lecteur, la dénonciation des juifs, l'approfondissement de la compréhension du texte biblique. Nous observerons donc les divers modes de récupération et d'utilisation des paroles de l'autre. Enfin, je ne résisterai pas au plaisir d'examiner la façon dont les juifs eux-mêmes utilisent la parole des chrétiens dans leurs écrits et tâcherai d'expliquer dans quelle intention.

I. - FOND ET FORME, LA TRANSFORMATION DU DIALOGUE JUDÉO-CHRÉTIEN À LA FIN DU MOYEN ÂGE

A. Un nouveau fond : convaincre des erreurs du judaïsme

La polémique chrétienne contre le judaïsme se transforme à plusieurs égards à la fin du Moyen Âge. Elle change sur le fond et dans sa forme⁵. Si l'on devait résumer les diverses évolutions qui s'opèrent, on pourrait dire que paradoxalement le dialogue s'intensifie, mais

3. Voir notamment son *Liber predicationis contra Iudeos*, éd. J. MILLAS VALLICROSA, Madrid – Barcelona, 1957. Et pour une analyse de l'œuvre apologétique de Lulle : P. D. BEATTIE, « *Pro exaltatione sanctae fidei catholicae. Mission and Crusade in the Writings of Ramon Llull* », in *Iberia and the Mediterranean World of the Middle Ages*, vol. I, *Studies in Honor of R. I. Burns*, Leiden – New York – Köln, 1995, p. 113-129.

4. Pour une analyse complète des modes et formes de l'exégèse médiévale voir G. DAHAN, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XI^e-XIV^e siècle*, Paris, 2008.

5. Pour un aperçu de ces évolutions voir par exemple les ouvrages de J. COHEN, *The Friars and the Jews, The Evolution of Medieval Anti-Judaism*, Ithaca – London, 1982 ; éd., *From Witness to Witchcraft, Jews and Judaism in Medieval Christian Thought*, Wiesbaden, 1996 ; *Living Letters of the Law*, Los Angeles, 1999. Voir également G. DAHAN, *La polémique chrétienne contre le judaïsme au Moyen Âge*, Paris, 1991.

dans le but de défaire l'autre. D'une manière générale, et on verra que plusieurs indices appuient cette hypothèse (la multiplication des disputes par exemple), la polémique religieuse devient de plus en plus concrète, pragmatique et tend à être utilitaire. C'est sans doute pourquoi le genre des dialogues *Aduersus Iudaeos* a tendance à se raréfier au profit d'autres types d'ouvrages polémiques. Ainsi on abandonne la fiction littéraire que revêtent souvent les dialogues au profit de traités peut-être plus arides, mais qui traitent la question de manière systématique et en recourant à des références presque exhaustives (on en veut pour preuve le schéma suivi par Raymond Martin dans son *Pugio Fidei*⁶ à l'architecture stupéfiante de structuration : le fil est déroulé minutieusement, la trame est serrée et toutes les autorités chrétiennes et juives sont convoquées pour alimenter la discussion. Rappelons que Raymond Martin écrit dans les années 1260-70 après la dispute de Paris dont on connaît les conséquences sur le Talmud⁷, et qu'il cite cette œuvre et ses commentateurs très fréquemment). Alors que traditionnellement les dialogues avaient pour visée l'apologie du christianisme et servaient comme exemple édifiant la conversion des infidèles à la vraie foi, la nouvelle polémique insiste sur la dénonciation des erreurs des infidèles. Le thème des *Nequitiae Iudaeorum* est ainsi récurrent dans la polémique à la fin du Moyen Âge. Dans l'*incipit* de son *Capistrum Iudeorum*, Raymond Martin met en avant les erreurs des juifs et dénonce leur propension à soutenir des choses fausses : « Les juifs combattent la vérité par deux moyens et usent à son égard de subterfuges et avancent contre elle des choses fausses... »⁸. Plus loin il annonce son intention : « distinguer sept vérités chrétiennes selon lesquelles le Messie est venu, et sept erreurs juives selon lesquelles il n'est pas venu »⁹. La première partie de son entreprise est traditionnelle, en revanche c'est la seconde, nous le verrons plus loin, qui est assez nouvelle, notamment du fait de ses références. Avec ce changement d'optique, on comprend que la fréquentation des textes de l'autre, la connaissance de ses écrits est indispensable. Et précisément, Raymond Martin dans ses deux principaux ouvrages, mais aussi Gui Terré, Nicolas de Lyre ou d'autres auteurs anonymes, tels celui d'un *Speculum Monachorum* passionnant adoptent ce nouveau point de vue et le justifient en connaissance de cause. Ce faisant, ils dialoguent avec l'adversaire, même si celui-ci n'a pas la possibilité de répondre, encore que nous verrons que ce n'est pas si évident.

6. RAYMOND MARTIN, *Pugio Fidei*, Ms. BnF Lat. 3356. Il existe aussi une édition qui date de 1651 à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote A 1421.

7. Cf. G. DAHAN, éd. *Le brûlement du Talmud à Paris, 1242-1244*, Paris, 1999.

8. RAYMOND MARTIN, *Capistrum Iudeorum*, Ms BnF lat. 3643, f°1 et édition A. ROBLES SIERRA, Wurzburg – Altenberge, 1990, p. 54 : « Duobus autem modis iudei circa textum veritatem impugnant vel subterfugiunt vel suam contra eam ingerunt falsitatem ».

9. *Ibidem*, f° 2 et p. 60 : « [...] distinguere in septem rationes christianorum quod Messias venit et in septem iudeorum nequitias quod non venit ».

B. La connaissance de l'autre : la maîtrise de la langue, une nouvelle méthode

Sans trop développer, il faut signaler que la connaissance des écrits de l'adversaire sur laquelle repose le renouvellement de la polémique consistant à dénoncer ses erreurs, suppose à la fois la connaissance de la langue, c'est-à-dire l'hébreu ou l'araméen (que les médiévaux appellent le chaldéen¹⁰) et la mise au point d'une méthode à la fois précise et systématique pour invalider son argumentation. Pour ce qui est de la langue, on sait que l'hébreu est enseigné dans un certain nombre de *studia* mendians et que dans la seconde moitié du XIII^e s plusieurs universités créent une chaire d'hébreu en leur sein¹¹. Quant à la méthode, les polémistes ont conscience de la nécessité d'en adopter une qui soit efficace. Celle-ci est exposée par Raymond Martin dans son *Capistrum Iudeorum* : « Avec l'aide de Dieu, je traduirai ces autorités (sous-entendu les écrits des juifs) mot à mot et les commenterai avec les paroles de leurs rabbins à l'intérieur (du texte) et à l'extérieur à la marge¹² ». On voit donc que les écrits de l'adversaire sont doublement connus : le texte hébraïque est compris et lu « dans le texte » et le commentaire rabbinique ou talmudique l'est aussi. Le fait de s'appuyer sur les écrits des juifs est vu comme une priorité par tous. Nicolas de Lyre dans ses *Question disputées* l'expose dans ces termes : « Je leur réponds qu'il faut voir deux choses : tout d'abord, quelles sont les écritures reçues par les juifs ? Ensuite si par ces écritures on peut apporter une preuve efficace¹³ ». Nous reviendrons plus loin sur la question de l'efficacité en ce qu'elle reflète l'imprégnation de la polémique dans les relations concrètes entre juifs et chrétiens à la fin du Moyen Âge. Nicolas de Lyre y insiste beaucoup dans la suite de son ouvrage (« Ainsi par elles [les autorités du Talmud et la glose des Docteurs des juifs – terme qui désigne Rashi –] nous pouvons argumenter contre eux de manière efficace¹⁴) où le terme *efficaciter* occupe une place non négligeable. Dans un autre de ses traités rédigé pour

10. Cf. GUI TERRÉ, *Sequitur alia questio determinata ab eodem*, Quaestio sur la Trinité, Ms BnF lat 16523, f°83 : « [...] in libris iudeorum ponitur hebraicum purum in una columpna et caldaycum scriptum ab ipso Ionathan in altera [...] ».

11. G. DAHAN, *Les intellectuels... op. cit.*, p. 260-261, expose les lieux dans lesquels l'hébreu est enseigné à la fin du Moyen Âge. Voir aussi B. GRÉVIN, « L'hébreu des Franciscains. Nouveaux éléments sur la connaissance de l'hébreu en milieu chrétien au XIII^e siècle », dans *La Rouelle et la Croix, Médiévales*, 41, p. 65-82. Un peu plus tard, le concile de Vienne en 1312 instaure la création de chaires d'hébreu dans toutes les universités d'Occident.

12. Cf. RAYMOND MARTIN, *Capistrum Iudeorum*, *op. cit.* f°1 : « Auctoritates igitur istas cum Dei auxilio verbum ex verbo transferam et concordias quandoque verborum expositionem rabinorum suorum ponam interius vel exterius in margine contra primum ».

13. Cf. Nicolas de Lyre, *Questiones disputate per Nicolaum de Lyra contra Hebraeos*, Ms BnF lat. 3644, f°1 : « Respondeo hic sunt duo videnda principaliter, primum est que sint scripture a iudeis recepte, secundum est utrum predicta per illas scripturas aprobari possint efficaci probatione ».

14. *Ibidem*, f°3 : « Tamen per eas (Talmud et glosa doctorum hebreorum) possumus efficaciter contra eos arguere ex quo sunt ab eis predicto modo recepte ».

répondre à un juif, lui-même auteur d'un traité de polémique anti-chrétienne, Nicolas de Lyre expose sa méthode : « J'entends procéder ainsi : je citerai une par une les citations évangéliques qu'il a retenues et tout de suite après je mettrai l'objection ou les objections que le juif avance contre le Christ et après cela je les détruirai, non seulement par les Écritures du Nouveau Testament, mais aussi par celles de l'Ancien Testament et des Docteurs des Juifs »¹⁵. C'est donc bien un dialogue qui est décrit ici. De la même manière, ce souci d'efficacité est évidemment présent chez Raymond Martin ou Raymond Lulle dont on sait qu'ils ont eux-mêmes polémique ou du moins que leurs écrits étaient intentionnellement composés pour servir la controverse. C'est bien parce qu'il veut être efficace contre les savants juifs, que Raymond Martin développe une connaissance aussi intime de la littérature rabbinique et talmudique. Il sait bien que l'apologétique fondée sur les Écritures chrétiennes n'a pas de résultat lorsqu'elle est dirigée vers les juifs.

C. Diversification du discours anti-juif : une typologie des formes

À part le *Livre des trois sages et du gentil* de Raymond Lulle qui, conformément à l'usage pour ce type d'ouvrages, adopte la forme de la conversation policée et de la mise en avant des vérités de la religion défendue par son représentant, les textes retenus pour cet article mettent, on l'a dit, l'accent sur la dénonciation des erreurs de l'adversaire et pour ce faire, reprennent ses propos et arguments. Il en est ainsi des deux ouvrages de Raymond Martin, le *Capistrum Iudeorum* et le *Pugio fidei*, de même que des deux traités de Nicolas de Lyre, les *Questions disputées* et le *Petit traité* répondant à un juif. Même si ces ouvrages ne s'apparentent pas au même genre d'écrit, les œuvres de Raymond Martin ressortissent en effet au genre de la somme, alors que celles de Nicolas de Lyre font penser à des ouvrages de circonstance, au moins pour le second, leurs destinataires sont sans doute similaires. Quant à leurs auteurs, il faut comparer la profondeur de leur culture et leur haut degré de connaissance des écrits de leurs opposants, qu'ils manient avec une grande habileté. Enfin, il me faut citer un autre ouvrage qui reprend, pour la démonter, l'argumentation des juifs : un *Miroir des Moines* anonyme datant du XIII^e s et émanant de l'abbaye de Ripoll en Catalogne¹⁶. Ce texte est étonnant en ce qu'il reprend, on le verra plus loin, les objections juives aux vérités

15. Nicolas de Lyre, *Tractatus contra quendam Iudeum ex verbis evangelii Christum et eius doctrinam impugnantem*, dans l'édition de la *Postille*, Anvers, 1634, t. VI, col. 1716 : « Sic autem intendo procedere : ponam singulas evangelicas auctoritates quas accipit et iuxta quamlibet auctoritatem ponam objectionem seu objectiones quas iudeus contra Christum elicit, consequenter eas destruere conabor, non solum per scripturam Novi Testamenti aut Catholicorum Doctorum sed etiam per scripturas Veteris Testamenti et Doctorum Hebraicorum ».

16. *Speculum monachorum*, ACA Ripoll Ms. 96.

chrétiennes et leur répond de façon méthodique comme s'il s'agissait de dicter les bonnes réponses aux moines qui en auraient besoin face à des interlocuteurs juifs. C'est donc le lectorat et le contexte de lecture de cet ouvrage qui sont ici questionnés. De même pour les œuvres de Raymond Martin et Nicolas de Lyre, tellement savantes que l'on ne peut que se demander quelle entreprise poursuivait leur auteur en les composant. On sait que Raymond Martin écrivait pour faire œuvre utile, fournir de la matière à polémique à ses frères. Sans doute en était-il de même pour Nicolas de Lyre, toutefois les prédicateurs susceptibles d'utiliser ces ressources devaient être très peu nombreux. Il n'en demeure pas moins que la multiplication de ces ouvrages reflète vraisemblablement l'imprégnation croissante du discours savant anti-juif, sinon dans la société en général, du moins dans les milieux lettrés de la fin du Moyen Âge.

II. - LA PAROLE DE L'AUTRE, POUR QUOI FAIRE ?

A. *Utiliser pour approuver*

Comme on l'a dit en commençant, il existe plusieurs registres d'utilisation et de citation des paroles des auteurs juifs par les savants chrétiens. Tous ne sont pas négatifs ou injurieux. L'exégèse chrétienne de la Bible s'intéresse aux écrits juifs sur l'Ancien Testament parce que les juifs sont réputés ses meilleurs connaisseurs, sinon dans l'absolu, du moins pour ce qui est de l'Ancien Testament dans le texte. Ainsi les Victorins dès le XII^e s développent une tradition d'apprentissage et d'enseignement de l'hébreu pour pouvoir lire non seulement l'Ancien Testament dans le texte, mais aussi ses commentateurs, parmi lesquels le plus célèbre dès le Moyen Âge : Rashi¹⁷. Celui-ci jouit d'une renommée « internationale » parmi les juifs évidemment, mais aussi parmi les chrétiens qui le désignent en fait lorsqu'ils évoquent la « Glose hébraïque¹⁸ » comme on en a de nombreux exemples chez Nicolas de Lyre, ou « Salomon docteur des Hébreux », cité à de nombreuses reprises dans le Miroir des Moines¹⁹. Ainsi dans ce texte, l'auteur met sur le même plan la glose de Rashi et celle des exégètes chrétiens :

17. Cf. G. DAHAN, *L'exégèse chrétienne de la Bible*, op. cit. , p. 232 et suivantes.

18. Tel Nicolas de Lyre dans ses *Questiones Disputatae*, op. cit. , f^o 6v : « Propter quod alii soluunt aliter per glosam propter illud Ecclesiastes quod inductum est : <qui est homo ut intret post regem qui iam formavit eum ?> Glosa hebraica ... ». f^o3v : « Similiter dicti doctores Hebreorum qui glosaverunt vetus Testamentum sunt autentici apud eos... ».

19. Ms ACA Ripoll 96.

« D'autres parmi les juifs disent que lors de l'avènement du Messie, les monts Tabor et Carmel rejoindront le mont Sion et que le mont Sion s'élèvera au-dessus d'eux et que comme cela ne s'est pas produit, ils disent que le Messie n'est pas venu et que donc notre Seigneur Jésus n'est pas le Christ. Il faut leur répondre que l'élévation du mont Sion ne doit pas être comprise comme une élévation physique comme l'entendent ces juifs, mais comme la noblesse et la grandeur des signes, comme l'exposent les docteurs catholiques ainsi que Rabbi Salomon grand docteur des juifs²⁰ ».

Plus loin dans ce texte, l'auteur convoque encore le commentaire des sages juifs, notamment celui de Maïmonide, mais de mauvaise foi disant, à propos du double avènement du Messie :

« D'autres rabbins des juifs l'ont absolument approuvé dans leurs écrits, le premier étant Rabbi Moïse dans le *Livre des juges ordinaires* (XIV^e livre du *Mishne Torah*) qui dit de notre Seigneur Jésus "Ainsi Jésus le Nazaréen est vu comme le Messie et est tué par le tribunal" et il en fut ainsi de telle manière que Jérusalem fut détruite par le glaive. Le second est le grand historien Flavius Josèphe qui dans le 18^{ème} livre de ses *Antiquités* dit : "Ainsi fut Jésus homme savant de cette époque qu'il convient d'appeler 'lumière divine.'"²¹ »

Raymond Martin cite lui aussi abondamment Rashi, car il renvoie très fréquemment au Talmud et donc de fait à son principal commentateur. Le commentaire de Genèse 49, 10²² fournit un bon exemple de sa façon de procéder dans le *Capistrum Iudaeorum*. Pour les juifs, ce verset prouve que Jésus ne pouvait être le Messie, alors que pour les chrétiens qui replacent Jésus dans la généalogie davidique, il en est la preuve²³. Le commentaire de Raymond Martin est étayé par plusieurs passages du Talmud dont un extrait du traité Sanhédrin chapitre *Aiu*

20. *Ibidem* f°59r : « Dicunt enim aliqui ebreorum que in adventu Messie montis Tabor et Carmeli debent ad montem Sion aportari et super eos mons Sion elevari et quia hoc non videtur factum, dicunt non dum venisse Messiam et consequenter Dominus Iesus non fuisse Christum. Respondendum est que illa monti Sion elevanti non est intelligenda secundum elevationem localem ut intelligunt iudei predicta, sed secundum signorum nobilitatem et magnitudinem ut exponunt doctores catholici primo etiam et rabbi Salomo ebreorum doctor magnus... ».

21. *Ibidem* : « Sed num aliqui judeorum rabini in suis scriptis istud etiam approverunt utique et praesertim duo primus est rabi Moyses in libro iudicum ordinariorum qui de Domino Iesum dicit "ita est Iesus Nazarenus visus est esse Messias et interfactorus est per domum iudicis et ipse fuit tam et promittit ut destrueretur Ierusalem in gladio. " Secundus est Josephus magnus istoriographus qui de Domino Iesu in xviii libro antiquitatum dicit "ita fuit temporibus Iesus sapiens vir si tamen visum eum nominare fas est." »

22. « Le sceptre n'échappera point à Juda, ni l'autorité à sa descendance, jusqu'à l'avènement du Pacifique auquel obéiront les peuples ».

23. Raymond Martin fait de l'avènement du Messie, soutenu d'après les chrétiens par Gn 49, 10, l'objet de la « seconde raison » de son *Capistrum Iudeorum*, Ms. BnF lat. 3643, f°3v et éd. ROBLES SIERRA p. 72 : « Secunda ratio quod Messias non solum natus est, ut iudei concedunt, sed etiam iam venit ».

*Bodqin*²⁴. L'enjeu du commentaire de ce passage est de savoir quel était le degré de souveraineté des juifs au moment où se déroula la vie du Christ. Raymond Martin entend démontrer que les juifs avaient perdu le pouvoir de juger (signifié dans Gn 49, 10 par « le sceptre » et interprété par les exégètes comme le Sanhédrin, c'est-à-dire le tribunal des juifs), 40 ans avant la destruction du temple, soit dans les années 30 après Jésus-Christ, ce qui correspond à la sentence de la Genèse. (Il s'agissait donc de démontrer que les juifs avaient perdu la souveraineté à l'époque du Christ et qu'ainsi la sentence biblique était vérifiée et par là que Shiloh-le Pacifique était bien Jésus). Raymond Martin procède systématiquement de la façon suivante : il donne d'abord sa référence puis cite les passages talmudiques et enfin le commentaire de Rashi. Ainsi pour Sanhédrin, *Aiu Bodqin* 41 a, il écrit :

« La tradition est que 40 ans avant la destruction du Temple, le Sanhédrin s'est déplacé de *liskat haggazit*, c'est-à-dire de la salle en pierre, et s'est installé à Hannuth (*sic*)»²⁵. Or, la version talmudique ne donne pas le lieu duquel s'est déplacé le Sanhédrin, le Talmud dit : « 40 années avant la destruction du Temple, le Sanhédrin s'est exilé et a siégé à Hanout »²⁶. C'est le commentaire du texte talmudique qui donne le développement du lieu²⁷, que Raymond Martin a donc inséré dans sa citation. Puis immédiatement après il donne le commentaire de Rashi en disant : « glose de Salomon (sous-entendu est la suivante) : il y avait un lieu dans la montagne qui s'appelait ainsi »²⁸ ; le commentaire de Rashi dit en réalité : « Il y avait un lieu à Jérusalem, tel était son nom ». La plus grande partie de la citation de Raymond Martin est en latin, mais certains mots sont en hébreu, dont il donne immédiatement l'équivalent ou la traduction, ainsi « *liskat haggazit* » qu'il traduit par « la salle en pierres ». Il ajoute encore une citation du Talmud qui suit immédiatement celle qui est relative à l'installation à Hanout : « R. Ysaach : et à partir de ce moment-là ils ne rendirent plus de jugements impliquant des amendes²⁹ » et enfin une dernière glose de Rashi à ce passage : « glose de Rabi Salomon : "après cela ils ne siégèrent pas dans *liskat haggazit* et ne jugèrent

24. *Ibidem* f° 4v et ROBLES SIERRA p. 78 : « Ad secundum facit quod legitur in Talmud [...] in libro Sanhédrin / capitulo / Hayo Bodekin [...] ».

25. *Ibidem* f° 4v : « Traditio est quod "per XL annos cum ad huc non esset destructa domus, migravit cenhedrin de *liskat haggazit* de consistorio anguli et habitaverunt igitur in Hannuth" ».

26. Cf. *Talmud de Babylone*, traité Sanhédrin 2, 41 a, éd. A. STEINZALTZ, Ramsey, Paris, 1997, p. 212.

27. *Ibidem*. Une *baraïta* (commentaire) du Talmud indique en effet : « Quarante années avant la destruction du Temple le Sanhédrin s'est exilé hors de la salle des pierres taillées et a siégé dans un emplacement du mont du Temple appelé 'Hanout' ».

28. *Capistrum Iudeorum*, f° 4v : « glosa Salomonis : locus erat in monte domus sic vocatus ».

29. *Ibidem* f° 4v et ROBLES SIERRA p. 78 : « R. Ysaach : Ex tunc non iudicaverunt iudicia k^onasôt, id est vannorum ». Le Talmud dit : « Et Rabbi Yits'hak bar Avoudimi dit : Pour dire qu'ils n'ont pas jugé des procès impliquant des pénalités ».

pas là-bas"³⁰ ». Pour les chrétiens, dont ici Raymond Martin, ce passage sert à démontrer que le *Sanhédrin* avait perdu son autorité juridictionnelle puisqu'il ne jugeait plus de cas impliquant des pénalités et que de ce fait était démontrée la perte de souveraineté du peuple juif appuyant l'argumentation chrétienne ; ainsi ici le commentaire de Rashi et le texte même du Talmud servent à accréditer l'interprétation chrétienne.

B. Utiliser pour disputer (ou corriger)

Le deuxième registre d'utilisation de la parole de l'autre est en effet la contre-argumentation polémique déterminée mais cordiale. Le *Miroir des Moines*, Raymond Martin et Nicolas de Lyre nous en offrent plusieurs exemples. Ces auteurs avancent méthodiquement les objections juives aux vérités chrétiennes et y apportent des réponses argumentées, dans une espèce de mise en abyme parfois complexe. C'est le cas de Nicolas de Lyre notamment, dans son *Tractatulus* pour répondre à un juif. Dans ce petit traité rédigé pour défaire l'argumentation contre l'évangile³¹, après avoir tiré de l'Ancien Testament les « preuves » de la haute naissance du Christ³² et de sa messianité, Nicolas de Lyre avance douze objections juives sur l'Évangile de Matthieu et y répond méthodiquement. Ainsi sur Matthieu 3 : « Le juif dit : "les chrétiens disent que le baptême est l'ablution des péchés, comme Jésus le nazaréen fut baptisé, ses péchés furent lavés, ce qu'ils nient, ou alors le baptême fut fait en vain, ce qui ne leur convient pas. Et ainsi ils disent 'ce baptême l'est par Dieu', or Dieu ne fait rien en vain"³³ ». Ou encore à propos de Matthieu 11 : « Les chrétiens disent que le Père et le Fils sont un, alors comment est-il dit confesser devant son père ? Il faut plutôt dire devant soi-même. De même si tout est donné par le père, il n'a rien par lui-même et ainsi il manque

30. *Ibidem* f°4v et ROBLES SIERRA P. 78 : « glosa rabi Salomonis : Postquam enim non sederunt in liskat haggazit, non iudicaverunt in eodem ». En réalité la glose de Rashi est plus longue : « Des peines pécunières étaient jugées là-bas » dans Liskat Haggazit on jugeait les peines pécunières. « Mais pas les peines capitales ». Car il n'y a de peine capitale en aucun lieu, mais seulement à l'époque où le Sanhédrin jugeait dans Liskat Haggazit, comme il est dit (Dt 17, 8)... *Tu te rendras à l'endroit [qu'aura choisi l'Éternel ton Dieu]*, ce qui signifie qu'on juge à cet endroit. Et à partir du moment où on a arrêté de juger là-bas les meurtres et où il n'y avait plus suffisamment de cas à juger ; alors ils se sont déplacés et sont partis de là ».

31. NICOLAS DE LYRE, *Tractatulus*, *op. cit.* : « ...ego auxiliante Domino ex amore sapientiae scripseram super utrumque Testamentum...quidam tractatus a iudeo quodam confectus venit ad manum meam in quo ex verbis Evangelicis autorem Evangelii Dominum nostrum Iesum Christum nititur impugnare ».

32. *Ibidem* : Nicolas de Lyre rapporte une des objections juives à la messianité de Jésus : sa généalogie : « In hac genealogia Iesu Christi Nazareni que est principium Novi Testamenti, nulla sancta mulier nominatur... Ex hoc ergo innuitur manifeste quod tota genealogia Iesu Nazareni erat ordinata ad immundiciam carnis et idolatriam. Ex quo sequitur quod non fuit vere Christus... ».

33. NICOLAS DE LYRE, *Tractatulus*, *op. cit.* : « Ex his sic arguit : christiani dicunt quod baptismus est ablutio peccatorum, cum igitur Iesus Nazarenus fuit baptizatus, habuit peccata abluenda, quod ipsi negant, au tulle baptismus fuit frustra quod est inconveniens apud eos. Et enim dicunt hunc baptismus fuisse a Deo, Deus autem nihil facit frustra ».

absolument de tout³⁴». Viennent ensuite les réponses apportées par Nicolas de Lyre à ces objections.

Dans le *Miroir des moines*, l'auteur procède de la même manière, mais à partir de citations de l'Ancien Testament, ainsi à propos d'Isaïe 2, 2 :

« Dans les derniers temps, la maison du Seigneur sera fondée, à propos de quoi les juifs disent que Jésus le nazaréen ne fut ni né ni mort. Dans les derniers temps, plus de mille cinquante années se sont écoulées, donc il n'est pas le Messie promis dans la Loi. Il faut leur répondre que dans l'Écriture sainte, les jours du Messie sont dits 'les derniers temps' et que selon certains docteurs des Hébreux, le monde doit durer deux mille ans après l'avènement du Messie³⁵ ».

Et encore à propos de Nombres 30, 4 (*Quand vous auriez été dispersés aux quatre coins du ciel*) : « À ce propos, les juifs disent : "nous sommes dispersés dans le monde et nous n'avons pas été ramenés par Jésus Christ, donc il n'est pas le Messie." Il faut leur répondre que cela s'est achevé avec la captivité à Babylone »³⁶. Nicolas de Lyre, comme l'auteur du miroir, cite explicitement les propos des juifs et leur apporte des réponses déterminées afin de défaire leur argumentation. On peut également citer les titres de quelques chapitres de la deuxième partie du *Pugio fidei* :

- chap. 11 : « Objections des juifs contre le Christ et les arguments chrétiens tirées des prophètes ; où il est montré que Dieu sera révélé dans le futur »,
- chap. 12 : « Autres objections des juifs tirées des prophètes selon lesquelles le Messie n'est pas venu corporellement et littéralement ; où il est montré que dans l'Écriture de nombreuses locutions sont paraboliques et ne doivent pas être expliquées littéralement mais de façon figurée »,
- chap. 13 : « Autres objections selon lesquelles le Messie n'est pas venu comme il est annoncé dans la vision de Daniel où son avènement est décrit en gloire et magnifique,

34. *Ibidem* : « Christiani dicunt quod Pater et filius unum sunt, quomodo igitur dicitur confiteri coram Patre suo ? Deberet magis dici coram se ipso. Item si omnia sunt ei tradita a Patre, nihil habet a se ipso et sic ex se est omnino deficiens ».

35. *Speculum monachorum, op. cit.* f° 58v : « Erit in novissimis diebus ex hoc sic arguunt Iesus Nazarenus non fuit natus nec mortus in novissimis diebus patet queritur transiverunt ultra mille L anni ergo non est Christe in lege promissus. Respondendum est que Messie dies in sacra scriptura dicuntur novissimi dies licet secundum doctores aliquos ebreorum ut est dictum ad hoc post adventum Messie mundus per duos millia annorum ».

36. *Ibidem*, f° 60v : (*Si ad cardines celi fueris dissipatus*) « Ex hoc sic arguunt judei nos sumus per totum mundum dispersi et per Iesum Nazarenum non sumus reducti ergo ipse non fuit Christus. Respondendum est que istud fuit completum in reductione de Babilonia captivitate ».

où il est montré que ce sermon désigne le second avènement du Messie et non le premier³⁷ ».

Dans ces têtes de chapitres Raymond Martin présente les arguments des juifs et annonce les réponses qu'il va leur apporter. On se rend compte que celles-ci reposent à la fois sur des débats de fond et de forme, et partant sur les méthodes proprement dites de l'exégèse. Raymond Martin renvoie ainsi implicitement aux vieux désaccords entre juifs et chrétiens quant aux différents modes d'explication de l'Écriture et aux critiques formulées par les uns contre la prédilection supposée de l'adversaire pour l'exégèse littérale et par les autres contre l'exégèse allégorique³⁸. Bien que déterminée, cette offensive reste courtoise. Il n'en va pas toujours ainsi.

C. Utiliser pour dénoncer (ou moquer)

Il faut en effet distinguer un troisième niveau dans la typologie des utilisations de la parole des savants juifs par les auteurs chrétiens. Résolument polémique et offensif, celui-ci dénonce sur le mode de l'ironie ou du mépris les écrits de l'adversaire. Nicolas de Lyre et Raymond Martin y sacrifient parfois. Ainsi Raymond Martin, dans l'incipit de son *Pugio Fidei*, présente ses intentions : « juguler la perfidie des impies et surtout celle des juifs » et en particulier dénoncer « le Talmud en lequel croient de nombreux juifs...et les nombreuses absurdités qu'il contient³⁹ ». Le thème de la perfidie, de la mauvaise foi des juifs revient souvent sous la plume des auteurs chrétiens lorsqu'ils passent à l'offensive en utilisant les paroles de l'adversaire. Ainsi Nicolas de Lyre dans ses *Questiones Disputatae* à propos du pluriel divin « Héloym » interprété par les chrétiens comme signifiant la Trinité et contenant les trois propriétés divines par lesquelles le monde fut créé (paternité, filiation et inspiration), répond à la réfutation juive dans ces termes : « les juifs modernes rejettent cette réponse qui pourtant contient la vérité en disant que les propriétés par lesquelles Dieu a créé le monde

37. RAYMOND MARTIN, *Capistrum Iudeorum*, op. cit., Deuxième partie, chap. 11, 12, 13 : « Obiectiones iudeorum contra Christum et christianos petita ex prophetis ubi ostenditur futurum fuisse ut Deus pateretur », « Aliae obiectiones iudeorum quod Messias nondum venir ex prophetiis corporaliter et ad litteram intellectis, ubi ostenditur quod in scriptura multae sint locutiones parabolicae quae non sunt ad litteram exponendae sed figurate », « Aliae obiectiones quod Messias nondum venit ex eo quod in visione Danielis adventus eius gloriosus et magnificus describitur, ubi ostenditur sermonem ibi esse de secundo et non de primo adventu ».

38. Cf. G. DAHAN, « L'allégorie dans l'exégèse chrétienne de la Bible au Moyen Âge », dans *Allégorie des poètes, allégorie des philosophes. Études sur la poétique et l'herméneutique*, G. DAHAN éd., Paris, 2005, p. 205-229. Pour la pratique de l'exégèse allégorique par les savants juifs voir F. E. Talmage, « Apples of Gold : The Inner Meaning of Sacred Texts in Medieval Judaism », dans *Apples of Gold in Settings of Silver. Studies in Medieval Jewish Exegesis and Polemics*, Toronto, 1999, p. 109.

39. RAYMOND MARTIN, *Pugio Fidei*, BnF Ms lat. 3356, f°1 : « Incipit prohemium impugionem chritianorum editum a fratre Raymundo de ordine praedicatorum ad impiorum perfidiam iugulandam et maxime iudaeorum » ... « iudaeis ...qui in Talmud sunt credere...in numeras absurditates quas continet ».

sont la puissance divine, la bonté et la sagesse...mais cette réponse n'est pas raisonnable ... ». On voit ici que la dénonciation d'une réponse non raisonnable rejoint l'argument de l'absurdité brandi par Raymond Martin. Il faut rappeler que ces auteurs écrivent à une époque, le XIII^e s., où la raison, *ratio*, triomphe et que les polémistes chrétiens abusent de cet argument pour avancer les vérités chrétiennes contre les erreurs ou *nequitiae* de leurs adversaires obstinés dans leur folie. Les interprétations juives sont dites « irrationnelles » (sur Michée 5)⁴⁰, « complètement absurdes », ou encore « frivoles ». Plus loin dans les *Questiones disputatae*, Nicolas de Lyre dénonce l'interprétation de Rashi sur Isaïe 48, 16⁴¹ (qui lui-même réfute l'interprétation chrétienne selon laquelle c'est la Trinité divine qui s'exprime) dans les termes suivants :

« Si l'on dit que l'âme d'Isaïe fut créée avant son corps et qu'il fut par l'âme mais non par le corps sur le mont Synaï, et que les deux furent conjointes plus tard, on est en contradiction avec l'Écriture Gn 1, 26 et 2, 7, *Et Dieu forma l'homme du limon de la terre et l'inspira ...* de la sorte l'argument de Rabbi Salomon est non seulement contraire à toute l'Écriture de l'Ancien Testament et des prophètes, mais aussi contre toute l'écriture des philosophes »⁴².

L'interprétation de Rashi est ainsi dénoncée comme fausse à plusieurs reprises.

Le franciscain se livre par ailleurs à une charge en règle contre les manipulations et la mauvaise foi des juifs qui ont corrompu le texte sacré pour ne pas reconnaître les vérités chrétiennes. Cette accusation est prononcée à l'occasion de l'interprétation de Jérémie 23, 6 dans les *Quaestiones disputatae* :

« Jérémie 23 établit que le Christ est vrai Dieu. À côté de cela d'autres l'interprètent autrement corrompant cette autorité et disant que le vrai texte est le texte hébraïque : « et voici le nom qu'on lui donnera : l'Éternel est notre droit »...contre cette explication, on

40. NICOLAS DE LYRE, *Questiones disputatae*, f°16v.

41. Isaïe 48, 16 : *Non a principio in abscondito loquutus sum.*

42. NICOLAS DE LYRE, *Questiones Disputatae*, f° 13r-v : « Si autem dicitur quod anima Isaie fuit creata ante corpus et sic fuit in monte Synai in anima et non in corpore et postea illa anima tempore Ocie fuit coniuncta corpori per viam nature generato et organiato, hoc dictum est contra scripturam Gen i et ii...et sic patet quod ratio rabi Salomonis non solum est contra totam scripturam veteris Testamenti et prophetiam que dicit quod anima precedit corpus, sed etiam contra totam scripturam philosophorum ».

ne peut disputer autrement qu'en disant qu'ils corrompent la lettre et nient la vérité comme ils nient la divinité du Christ »⁴³.

Cette accusation de corruption du texte biblique est à relier à la différence faite par Nicolas de Lyre entre les auteurs juifs anciens et modernes, les premiers ayant, selon lui, reconnu des éléments fondamentaux du dogme, alors que les seconds les ont reniés. Pour justifier leur position, les modernes auraient donc changé le texte sacré, afin que n'y subsistent pas les preuves du dogme chrétien. D'où encore le regret formulé par Nicolas de ne pas disposer de copie authentique de l'Ancien Testament ; il estime en effet que les exemplaires de son époque sont des copies erronées⁴⁴.

Avec ces quelques exemples, on voit bien que l'utilisation de la parole de l'autre s'effectue sur plusieurs modes. L'argument selon lequel les copies contemporaines de l'Ancien Testament sont erronées est un argument commode : il permet d'invalider de façon catégorique et imparable l'argumentation de l'adversaire qui reposerait sur ce texte. De même opposer les sages juifs anciens et récents dans une querelle des anciens et des modernes est tout aussi habile, d'autant que les anciens sages juifs qui sont dits avoir reconnu les vérités chrétiennes dans le passé ne sont pas cités nommément (« Il n'est pas contre l'intention des anciens docteurs des Hébreux qu'il existe de la pluralité dans le divin, pourvu que cela serve l'unité de Dieu en quoi les catholiques croient profondément⁴⁵»). Le polémiste chrétien utilise ici l'argument de l'autorité supérieure qui revient aux Anciens qualifiés eux-mêmes d'« autorités ». Ainsi entre utilisation assumée et désaveu, la parole des sages juifs est l'objet d'un examen attentif de la part des auteurs chrétiens. Tâchons d'expliquer pourquoi.

III. - ENTRE DIALOGUE VIRTUEL ET DISPUTE RÉELLE

A. *Les mots utiles*

On l'a souligné pour commencer, la fin du Moyen Âge voit l'accroissement de l'imprégnation du discours anti-juif dans la société chrétienne. Une multiplicité de publics en est le témoin. Alors que jusqu'au XII^e s. le public savant constitue l'essentiel sinon l'unique récipiendaire des discours et des écrits polémiques, la deuxième moitié du XIII^e s. voit non

43. *Ibidem*, f° 16 : « Jer. XXIII patet quod ipse Cristus est verus Deus. Propter hoc alii soluerunt aliter ad auctoritatem predictam corruptentes veram litteram dicentes...Contra hoc solucionem non potest targui nisi ostendendo quod ipsi corruptant litteram et negant veritatem ut negent Christi divinitatem ».

44. *Ibidem* : « Hoc autem optime fieri posset ex antiquis bibliis que non essent corrupte in passu isto et aliis in quibus fit mencio de divinitate Christi si possent haberi ».

45. Nicolas de Lyre, *Questiones Disputatae*, f°7 : « ... non est contra intentionem antiquorum doctorum hebraicorum quod aliqua pluralitas ponatur in divinis dum tamen servetur unitas deitatis quam catholiciverissime confitentur ».

seulement la multiplication des types d'écrits diffusant la polémique, mais surtout l'irruption du genre dans le réel par le biais de la dispute. La polémique est donc revivifiée, renouvelée par ce bouleversement d'usage. Sa nature même change : d'exercice de style littéraire et un peu convenu, réservée à un public d'entre-soi, elle se transforme en « sport de combat » devant nécessairement prendre en compte l'adversaire. De ce fait le destinataire de la polémique change : réservée jusque-là à un public chrétien savant, elle se tourne désormais résolument vers les juifs. En effet, même si son lectorat reste chrétien, son destinataire final est juif (d'où l'affirmation de la nécessaire connaissance des autorités juives) comme on le devine à la lecture des œuvres de Raymond Martin qui affirme écrire pour servir ses frères prêcheurs, autrement dit, leur fournir de la matière à conviction. Cette évolution se vérifie dans l'espace aragonais notamment à travers la multiplication des disputes réelles et des campagnes de prédication menées dans les synagogues. Tout le monde connaît la fameuse dispute de Barcelone qui oppose en août 1263⁴⁶ le grand sage juif Nahmanide et le converti Paul Chrétien, mais elle n'est pas la seule. Les documents de la chancellerie aragonaise révèlent qu'à la suite de cette dispute emblématique, d'autres disputes sont organisées, opposant des adversaires moins célèbres, ce qui montre la diffusion de l'exercice⁴⁷. De même les sermons des mendiants dans les synagogues sont forcément composés en tenant compte de l'auditoire et de ses références habituelles. La polémique se fait donc utile et utilitaire. Voyons à présent comment les juifs abordent la question et réagissent à la nouvelle polémique.

B. *Les juifs et la parole des chrétiens*

Si la nature de leurs oeuvres diffère, les polémistes juifs se rejoignent généralement sur la dénonciation, non seulement de l'interprétation des textes par les chrétiens, – thème récurrent de la controverse religieuse – mais surtout de leur traduction. Ils estiment que dès le début le débat est faussé, les chrétiens utilisant des textes mal traduits. (On remarque que ce thème rejoint celui des textes corrompus que les juifs sont censés utiliser d'après les

46. Les ouvrages consacrés à la Dispute de Barcelone sont extrêmement nombreux et les débats qu'elle a suscités anciens. On peut retenir les références suivantes : R. CHAZAN, *Barcelona and Beyond. The Disputation of 1263 and its Aftermath*, Los Angeles, 1992, p. 23 ; M. A. COHEN, « Reflections on the Text and Context of the Disputation of Barcelona », *Hebrew Union College Annual*, 35, 1964, p. 157-192. Il existe une édition et traduction française du *Vikuah* de Nahmanide : *La dispute de Barcelone*, trad. É. SMILÉVITCH, Paris, 1984.

47. En septembre 1263, le roi Jacques I^{er} s'adresse à tous les juifs résidant dans ses territoires : « Nous vous demandons et recommandons que lorsque notre cher frère Paul Chrétien, de l'ordre des Frères Prêcheurs, viendra à vous pour vous montrer la voie du Salut dans vos synagogues, vos maisons ou autres lieux, vous veniez vers lui afin de disputer et débattre des Écritures saintes ». ACA reg 12 f^o107v, Barcelone 28.08.1263, Régne n° 215.

chrétiens). Ainsi, pour Rabbi Meir de Narbonne, les évangiles se contredisent, il y a distorsion notamment en ce qui concerne la généalogie du Christ : « Il y a une différence entre l'auteur biblique des Rois et leurs livres. Il y a aussi une différence dans leurs livres entre l'un et l'autre, en réalité ils se contredisent »⁴⁸. Au thème des *nequitiae Iudeorum* cher aux polémistes chrétiens, répond donc celui des *nequitiae Christianorum* brandi par les polémistes juifs. David Kimhi en particulier met ses talents de grammairien au service des développements polémiques de ses commentaires bibliques, il insiste à plusieurs reprises sur la mauvaise traduction de la Vulgate, qui pousse les chrétiens à faire des interprétations erronées. Dans son commentaire de Psaume 110, 1, il dit notamment : « Jérôme votre traducteur s'est trompé en restituant le texte hébreu des Psaumes 110, 1 de manière à lui donner une interprétation trinitaire »⁴⁹. Il dénonce également la traduction d'Isaïe 2, 22. La mise en évidence des erreurs des chrétiens est donc soulignée par les auteurs juifs qui se consacrent à la controverse, et l'on sait que David Kimhi, grammairien de renom dont les œuvres sont utilisées par les chrétiens pour l'apprentissage de l'hébreu jusqu'à l'époque moderne, y consacre une grande partie de son œuvre. Nous observons donc là encore une similitude ou un parallèle dans les stratégies adoptées par les polémistes de tous bords : les *nequitiae* des uns et des autres sont donc exploitées par leurs adversaires et versées au dossier de leur mise en défaut.

C. *Le dialogue inversé ou la réplique des juifs*

Mais il existe un autre point commun entre la polémique chrétienne et la polémique juive : leurs vrais destinataires ne sont pas ceux que l'on croit. Comme la plupart des « disputes » chrétiennes antérieures au XIII^e s. qui étaient des exercices de style littéraires davantage destinés à l'édification des chrétiens qu'à la conviction des juifs, les écrits des polémistes juifs visaient un public juif, confronté à un réel besoin. Le lecteur y est en effet interpellé directement. Il s'agit de le faire réagir quitte à outrer le propos. David Kimhi ou Salomon Ben Adret replacent leur lecteur dans une situation de polémique fictive lorsque, après avoir exposé les arguments d'un adversaire chrétien, ils lui disent : « Réponds-lui » ou « Dis-lui » ou encore « La réponse à ceci est ». Aux questions éventuelles qui pourraient être posées à un juif à propos de l'observation des commandements divins (Deut. 30, 18), David

48. Cf. R. CHAZAN, *Fashioning Jewish Identity in Medieval Western Christendom*, Cambridge, 2004, p. 227.

49. Cf. F. E. TALMAGE, *David Kimhi, The Man and the Commentaries*, Cambridge – New York – London, 1975, p. 88.

Kimhi écrit : « On pourrait te demander...la réponse est »⁵⁰. Quant à Nahmanide, son style dans le *Vikuah* incite à penser qu'il en a rédigé deux comptes rendus, l'un très offensif, destiné aux juifs, l'autre plus nuancé, destiné aux censeurs chrétiens. Il fait en effet usage à plusieurs reprises d'une ironie mordante, voire de moquerie, à l'égard de son contradicteur et des thèses qu'il défend. À propos de l'explication donnée par Paul Chrétien de Gn 49, 10 il réplique : « ... tu ne comprends rien à l'application de la justice (*din*) ni à la règle à suivre (*halakha*) tu as seulement une faible intelligence des histoires auxquelles tu t'es habitué »⁵¹. Il dit aussi à plusieurs reprises : « Je dis en le raillant »⁵², « j'ai réfuté toutes les soi-disant preuves que tu apportais »⁵³. Ainsi les polémistes juifs tentent-ils de décrédibiliser les arguments chrétiens. De même Rabbi Meir de Narbonne, à propos de la condamnation du Christ qu'il présente comme irrationnelle, sollicite son lecteur : « Qui peut croire qu'une personne qui a fait le bien peut être condamnée ? »⁵⁴, et encore « Qui peut croire une telle chose ? Qui pourrait attribuer une telle iniquité au créateur ? »⁵⁵. Il invoque la raison pour dénoncer les erreurs des chrétiens. Rabbi Meir est peut-être de tous les polémistes juifs celui qui va le plus loin dans sa démonstration car il répond aux chrétiens sur leur propre terrain. Il dit ainsi à propos du Christ :

« Il est écrit dans leurs livres que le peuple entier l'a condamné à mort. Maintenant leurs paroles se contredisent. Car s'il était vrai qu'il leur avait profité en soulageant leur souffrance, en soignant les sourds et les aveugles et en ressuscitant les morts, comment furent-ils tous unanimes à propos de sa mort ? Il aurait été plus cohérent qu'ils le sauvent... »⁵⁶.

Il cite les évangiles et les paroles des exégètes chrétiens et de fait répond à la nouvelle méthode chrétienne par la même méthode inversée : il se sert des armes de ses adversaires pour démontrer leurs erreurs. Pourtant, même si son argumentation est fondée sur des éléments scripturaires, ses motivations ne sont pas d'ordre intellectuel et ceux à qui il s'adresse de façon explicite ne sont pas les chrétiens :

50. *Ibidem*, p. 118.

51. Nahmanide, *Vikuah*, éd. Smilévitch, *La dispute de Barcelone*, p. 31.

52. *Ibidem*, p. 30.

53. *Ibidem*, p. 52.

54. Cf. R. CHAZAN, *Fashioning Jewish Identity...*, p. 312.

55. *Ibidem*, p. 316.

56. *Ibidem*, p. 318-319.

« Maintenant, il est su de tout sage qu'une personne intelligente et clairvoyante qui souhaiterait rejoindre les enseignements et la foi d'une autre ou d'autres qui ne sont pas de sa croyance et de sa foi, doit sérieusement se renseigner et étudier les comportements et croyances de ces derniers. S'il se rend compte que ses comportements sont meilleurs que leurs comportements, alors il ne changera pas le bon pour le mauvais, puisqu'il convient à un homme d'intelligence d'améliorer chaque jour son comportement et non de le diminuer et de l'annuler »⁵⁷.

Les paroles des chrétiens ne sont donc pas utilisées par Méir de Narbonne pour les convaincre, de même que leurs comportements sont évoqués en contre-exemple pour dissuader les juifs de vouloir les imiter, mais pour empêcher ses coreligionnaires de se convertir. C'est en effet, on peut le constater ailleurs, la posture défensive ou protectrice qui domine le plus souvent l'utilisation par les juifs de la parole de l'autre chrétien, à un moment où la pression se fait plus grande pour inciter les juifs à adhérer à la religion majoritaire.

Conclusion :

La parole de l'autre est, on le voit, utilisée par les polémistes de toutes confessions à des fins diverses. Que ce soit pour le convaincre ou pour s'en protéger, la connaissance de ses propos suppose sinon sa fréquentation physique, du moins celle de ses écrits. Paradoxalement, c'est à la fin du Moyen Âge, alors que le contexte se tend et que s'impose en certains lieux l'idée de défaire les minoritaires, que l'on parvient à la meilleure connaissance de leurs écrits. L'inconciliabilité définitive entre le christianisme d'une part et le judaïsme et l'Islam d'autre part est donc fondée sur la proximité plus grande, volontaire ou forcée, de leurs savants qui délaissent pourtant l'échange savant pour l'efficacité missionnaire.

57. *Ibidem*, p. 305-306.